Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

Le territoire du Parc national regroupe les têtes de bassin versant de plusieurs rivières, qui sont sous l'influence d'un régime climatique méditerranéen et atlantique. Les régimes hydrologiques qui en découlent sont une caractéristique naturelle fondamentale garante de la spécificité des écosystèmes aquatiques.

La ressource en eau constitue un facteur limitant, les rivières subissant des étiages sévères et les nappes alluviales étant peu développées. En outre, la géologie est constituée soit par un socle granitique ou schisteux dont les ressources sont difficilement mobilisables et de faibles volumes, soit de roches calcaires où les réserves en eau sont encore mal connues.

Par ailleurs, on observe une sollicitation croissante des ressources pourl'eau potable, une importante utilisation agricole, parfois à l'aide d'ouvrages hydrauliques patrimoniaux, et un intérêt fort pour les activités touristiques liées aux cours d'eau et aux milieux aquatiques.

Atteindre ou maintenir un bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015, en application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, constitue un objectif essentiel des SDAGE, au travers de deux orientations fondamentales (OF).
• SDAGE RMC : (OF 7) : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
• SDAGEAG : (OF E) : Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique.

L'atteinte de ces objectifs passe par la recherche d'un équilibre entre les besoins des milieux aquatiques et les usages de l'eau, avec la contrainte d'une ressource en eaux superficielles variable, limitée et sans doute en diminution. Cette exigence se traduit, dans le cadre législatif national, par la fixation de débits d'étiage à maintenir en rivière en des points stratégiques, ainsi que par l'exigence du maintien, au droit de chaque ouvrage, d'un débit réservé.

Dans chaque bassin versant du territoire du Parc national, les acteurs locaux s'engagent à mettre en place, de manière concertée, le cadre de la gestion quantitative des ressources en eau, dans les SAGE ou dans des plans de gestion quantitative. Ils privilégient les économies en eau , dans le domaine de l'eau potable comme de l'eau agricole. Lorsque la réhabilitation des points de prélèvements et des canalisations et les économies d'eau ne suffisent pas à établir un équilibre entre la disponibilité de la ressource, les exigences des milieux aquatiques et les besoins en eau, des ressources de substitution sont mobilisées, dans le respect de l'objectif du bon état des masses d'eau et de la fonctionnalité naturelle des bassins versants, des milieux aquatiques et des zones humides.

- **Mesure 3.3.1. Améliorer la connaissance pour une meilleure gestion quantitative des ressources en eau**

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 03-07-2025 09:00
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1377&id=5268&artlang=fr

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

La mise en place d'une gestion quantitative équilibrée en amont des bassins versants nécessite une vision d'ensemble sur un vaste espace, en raison des très fortes solidarités entre l'amont et l'aval, particulièrement sur le versant méditerranéen, marqué par des étiages souvent très sévères et des crues parfois violentes. Le changement climatique renforce la nécessité d'une stratégie prospective d'adaptation, permettant d'assurer le développement du territoire dans le cadre d'une solidarité mutuelle entre amont et aval. Cette stratégie nécessite en premier lieu d'approfondir la connaissance des eaux superficielles et souterraines.

L'enjeu principal est de disposer des connaissances permettant de déterminer, en fonction des spécificités de chaque cours d'eau (bassin versant, aquifère), les débits qui permettent à la fois la satisfaction des usages économiques et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Un programme d'études est développé à l'échelle du Parc national pour améliorer la connaissance des spécificités du régime hydrologique et du fonctionnement biologique des cours d'eau cévenols (besoins des milieux aquatiques en période d'étiage).

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national
Engagement des études sur les usages et les milieux aquatiques
Suivi quantitatif dans le coeur (observatoire de l'eau)
Pilotage des études hydrogéologiques.

Contributions des communes adhérentes
Accompagnement pour la réalisation des études
Relais pour la diffusion des résultats auprès des habitants

Principaux autres partenaires à mobiliser
Agences de l'eau, DREAL, DDT, ONEMA
Régions, Départements
EPTB, Structures porteuses des SAGE et contrats de rivière, BRGM, CNRS

[...]
Référence ID de l'article : #3453
Auteur : Alicia Lambert
Dernière mise à jour : 2014-07-31 10:22

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 03-07-2025 09:00
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1377&id=5268&artlang=fr